

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-34x-00316    Référence de la demande : n°2021-00316-051-001  
n° 2021-00316-051-002

Dénomination du projet : Suivi scientifique ou de soins des populations de Bouquetins ibérique

Lieu des opérations : -Départements : Pyrénées Atlantiques    Hautes Pyrénées

Bénéficiaire : Parc National des Pyrénées

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Après avoir pris connaissance de la demande du Parc national des Pyrénées qui vise à capturer, transporter, et relâcher les individus de l'espèce *Capra Pyrenaica* - Bouquetin ibérique récemment introduits en Hautes-Pyrénées et dans le Béarn dans le cadre d'un programme de réintroduction dans le massif pyrénéen, ceci à des fins scientifiques et sanitaires, **le CNPN donne un avis favorable à la capture, au transport (si besoin vers des centres vétérinaires ou centres de soin agréés), à des prélèvements biologiques, au relâcher si possible sur place des individus capturés pour une période de 3 ans (2021, 2022 et 2023).**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 mars 2021

Signature :

